



Pêches maritimes professionnelles

La direction interrégionale de la mer accompagne armements et marins et contribue à la protection de la ressource

L'essentiel en quelques lignes

- Des milliers d'emplois directs et indirects
- Une majorité de marins rémunérés à la part
- Fort impact sur l'équilibre des territoires
- Le gazole : une charge importante pour les navires
- Un accès à la profession conditionné par la détention d'un titre de formation et de différents certificats

Quelques enjeux

- La décarbonation et le financement du renouvellement des navires
- Le renforcement de la pêche durable
- Le recrutement
- La valorisation des déchets
- La valorisation des coproduits
- Impact du réchauffement climatique sur les espèces
- La pêche dans les aires marines protégées

Quelques actualités 2022

La DIRM NAMO est restée mobilisée tout au long de l'année face aux conséquences du Brexit, l'activité de nombreux armements étant directement liée à l'accès aux eaux britanniques.

Mesures d'accompagnement mises en œuvre :

- Instruction de 68 dossiers de demande d'aide pour arrêt temporaire d'activité dû au Brexit.
- Lancé en 2022, le plan d'accompagnement individuel (PAI) permet aux armements qui connaissent de fortes difficultés économiques du fait du Brexit de cesser leur activité et de déconstruire leur navire. L'instruction des dossiers est réalisée par la DIRM NAMO, avant arbitrage en 2023 du secrétariat d'État chargé de la Mer. Une étude d'impact de la mesure est confiée par le secrétaire d'État au préfet du Finistère pour identifier pour ce département particulièrement impacté les répercus-

L'action de la DIRM NAMO

- Tutelle des organisations de producteurs et des organisations professionnelles
- Réglementation, avec les structures socio-professionnelles des pêches, de l'accès aux ressources marines
- Instruction de demandes d'aides publiques
- Réglementation, contrôles et sanctions administratives

Chiffres clés

18 criées

91 679 tonnes de produits de la mer en criée

386 millions € de produits de la mer en criée

1 576 navires

5 234 marins

3 099 contrôles des pêches

255 demandes d'aide pour arrêt temporaire d'activité

1 350 demandes d'aide carburant

sions des sorties de flotte sur la filière, de l'amont à l'aval, en mettant l'accent sur les conséquences pour les criées et les ports de pêche et proposer, si nécessaire, les mesures d'urgence pour accompagner le secteur. Pour le reste de la région, un travail est également demandé aux préfets des autres départements concernés. Les PAI des autres États de l'Union européenne pourraient aussi affecter l'activité de certaines criées.

Le secteur halieutique souffre directement du contexte de crise : hausse du tarif des matières premières, du coût du transport et du matériel de pêche, baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Dans le cadre du plan de résilience mis en place par l'État, les entreprises de pêche ont bénéficié d'un dispositif pour compenser la hausse du coût du carburant, prorogé en 2023. En 2022, la DIRM

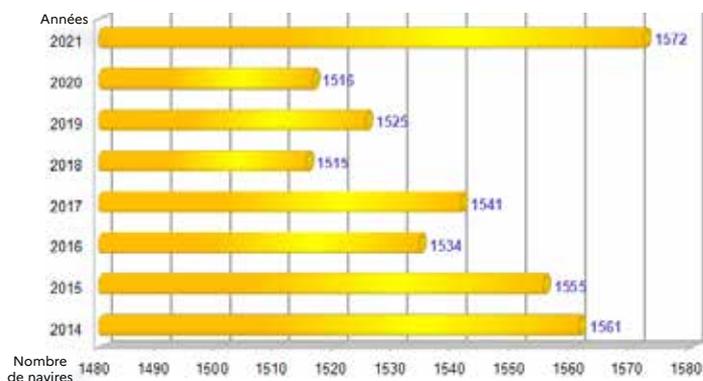
NAMO a instruit 1 350 demandes d'aides spécifiques et complémentaires à celles versées à la pompe.

La part du gazole représente un poste majeur de dépenses dans le budget des navires de pêche, les chalutiers en étant les plus gros consommateurs. Il leur est difficile de répercuter l'augmentation sur le prix des produits vendus. Sa hausse impacte directement le chiffre d'affaires et la trésorerie des entreprises, donc leur capacité à investir ou à rénover leur outil de travail, mais aussi la paie des marins le plus souvent rémunérés à la part en dehors de la grande pêche* (rémunération calculée sur le produit des ventes après déduction des dépenses et charges consommables). Certaines entreprises ont dû solliciter des prêts relais bancaires.

La commission européenne a annoncé un plan pour décarboner le secteur de la pêche. L'efficacité énergétique du secteur s'est beaucoup améliorée, mais une transition stratégique et systémique doit être trouvée pour assurer sa résilience et une activité viable et durable. Sont visés l'adaptation des techniques de pêche et le mode de propulsion des navires actuellement toujours dépendants des énergies fossiles, avec comme défis connexes, le financement et la qualification de la main-d'œuvre. Les pêcheurs professionnels ont également pu bénéficier du soutien financier de l'État pour arrêt temporaire d'activité suite à la baisse des quotas de pêche de la sole du golfe de Gascogne.

1 576 navires de pêche⁽¹⁾

Les 1 576 navires de pêche immatriculés dans l'interrégion représentent 42 % des navires de métropole.

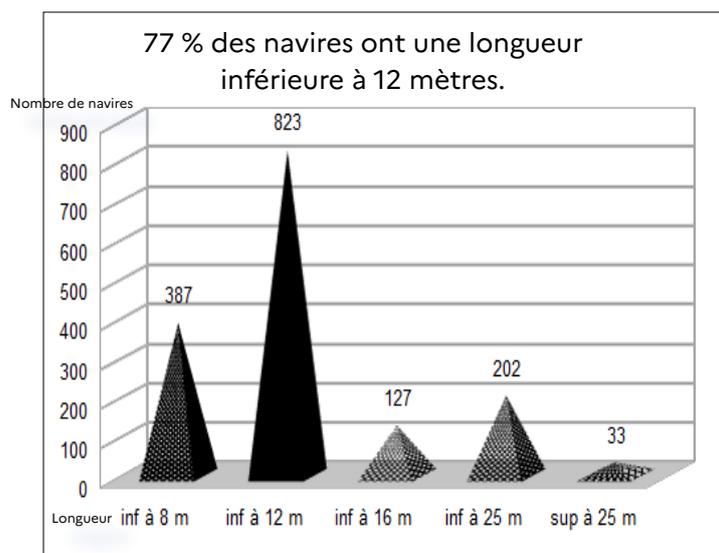


La DIRM NAMO a instruit 190 demandes d'aides financières.

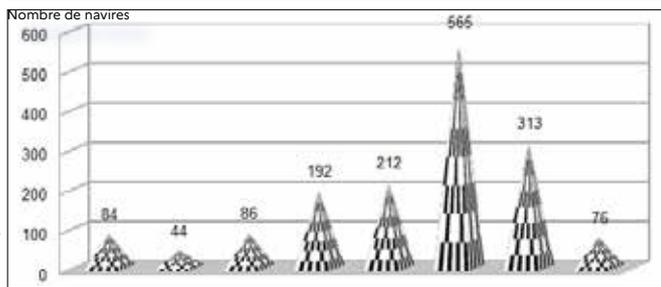
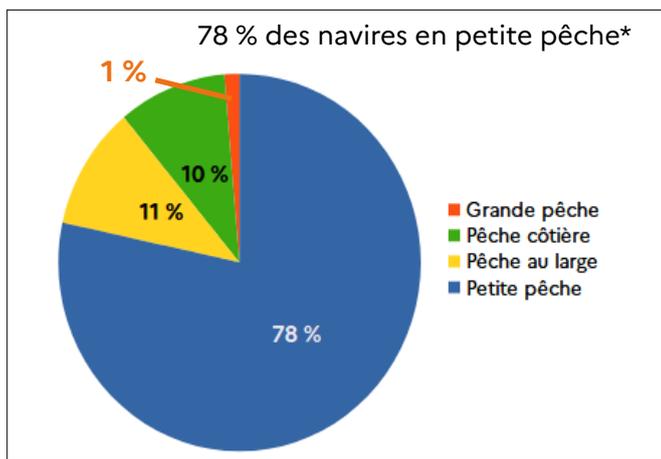
22,6 millions euros d'aide sont accordés aux lauréats des dernières mesures du volet mer du plan de relance en faveur des PME, mais aussi des criées, ports de pêche et grandes entreprises.

Après l'entrée en service du parc éolien au large de Saint-Nazaire, la zone a été ré-ouverte à la pêche professionnelle après l'interdiction d'exercice pendant la période des travaux, et une traversée strictement encadrée via deux cheneaux.

Les membres des conseils des comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins* (CRPMEM et CDPMEM, cf page 24) ont été renouvelés. Les membres en sont majoritairement élus (chefs d'entreprises et salariés des entreprises de pêche et d'élevage marin), certains sont nommés (représentants des coopératives maritimes et organisations de producteurs). Ce renouvellement concernait toutes les instances professionnelles : comités départementaux, régionaux et national. Les modalités du vote ont eu lieu pour l'essentiel à distance (pas de vote physique). Le taux de participation a été inférieur à 10 %.



(1) Navires immatriculés dans l'interrégion actifs au moins 1 jour en 2021 ; cela ne préjuge pas de l'activité réelle des navires.
Source : DGAMPA/SDNUM



Source : DGAMPA/SDNUM

Une moyenne d'âge de navires élevée :
74 % ont plus de 20 ans, 61 % dépassent les 30 ans

Somme de la puissance propulsive par longueur hors tout (kW)	
< 12 mètres	125 624
< 15 mètres	18 612
< 25 mètres	73 640
≥ 25 mètres	94 222
TOTAL	312 098

Les enjeux des navires neufs

- Sécurité
- Économie en carburant
- Décarbonation de l'activité
- Moindre impact environnemental
- Valorisation des produits et des coproduits
- Amélioration des conditions de travail et de l'attractivité des métiers
- Haut débit en mer

Les contraintes à leur renouvellement

- Coût élevé de construction
- Obtention obligatoire d'un permis de mise en exploitation* (PME)
- Restrictions pesant sur l'activité de pêche : protection de la ressource, incertitudes et faible visibilité sur l'activité
- Faible attractivité du métier

37 PME délivrés par la DIRM NAMO en 2022 pour des constructions de navires

L'entrée en flotte d'un navire de pêche est soumise à la délivrance d'un permis de mise en exploitation des navire* (PME).

La procédure en deux temps constitue une sécurité pour le demandeur et lui permet d'adapter son projet en fonction des évolutions socio-économiques :

- Il transmet à la commission régionale de gestion de la flotte de pêche (CRGF) de Bretagne ou des Pays de la Loire une demande de réservation de capacités en puissance motrice et en jauge.

Après instruction par les DDTM/DML et examen par la CRGF qui vérifie l'équilibre économique général du projet et la disponibilité en jauge et puissance, la décision de réservation de capacité est délivrée.

- Le bénéficiaire dispose d'un an pour finaliser son projet et apporter les éléments complémentaires sur la viabilité technique et financière du projet. Le PME peut alors être délivré par la DIRM NAMO, par délégation du préfet de région.

Les chalutiers majoritaires sur la façade

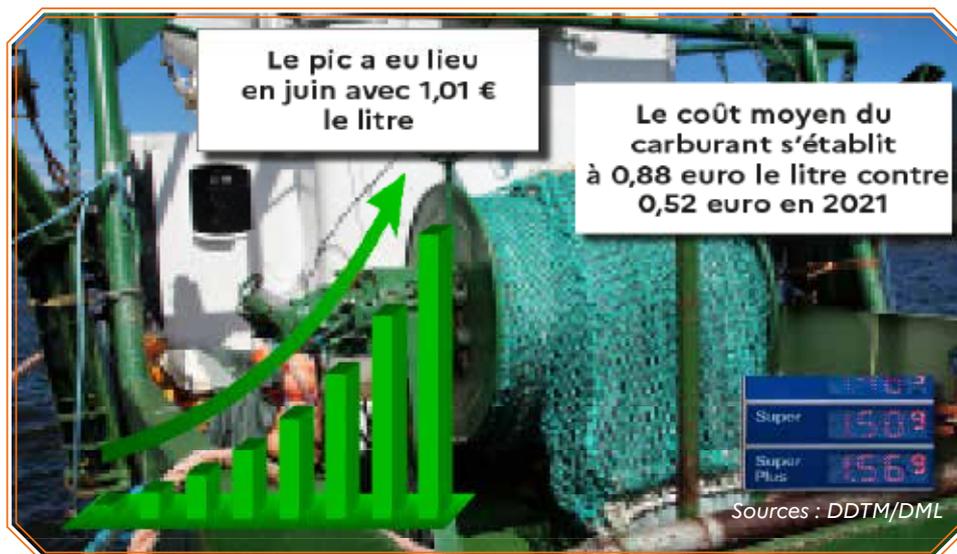
Flottille	Représentativité (%)
Chalutiers (exclusifs)	17
Dragueurs	13
Tamiseurs	11
Chalutiers (non exclusifs)	11
Fileyeurs	10
Fileyeurs caseyeurs	10
Métiers de l'hameçon	8

Flottille	Représentativité (%)
Caseyeurs	5
Caseyeurs métiers de l'hameçon	5
Divers métiers côtiers	4
Fileyeurs métiers de l'hameçon	4
Bolincheurs	2
Senneurs de fond	1
Senneurs tropicaux	1

La flotte est subdivisée en flottilles (groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires : mêmes métiers ou combinaisons de métiers). Cela permet de structurer une flotte qui, à première vue, semblerait hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

Source : Ifremer. Système d'Informations Halieutiques 2021. Activité des navires de pêche.

Une forte hausse du coût du carburant (+ 69 %)



Face à l'impact du prix du carburant sur les rémunérations, un effort de trésorerie pour intégrer les remises de carburant dans les salaires à la part a été opéré par certains des plus gros armements.

46 % des emplois de marin-pêcheurs de métropole dans l'interrégion⁽¹⁾

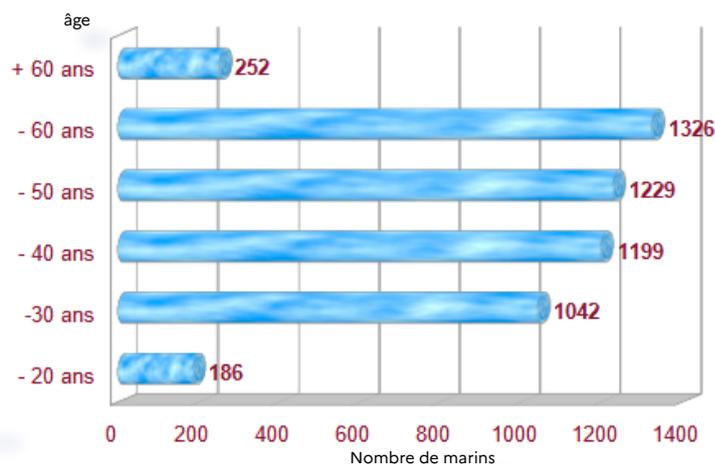
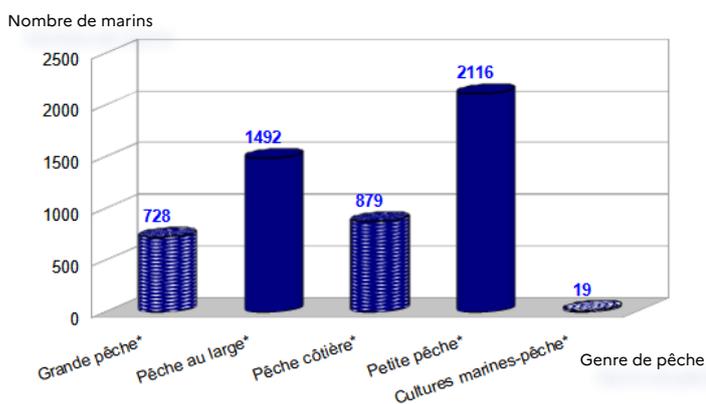
5 234 emplois de marins-pêcheurs sont déclarés par les armements de l'interrégion⁽¹⁾.



Les marins-pêcheurs travaillent à la :

- Petite pêche* (40 %)
- Pêche au large* (29 %)
- Pêche côtière* (17 %)
- Grande pêche * (14 %)

L'âge moyen des marins-pêcheurs est de 41 ans.



L'enjeu du recrutement des marins-pêcheurs

53 % d'entre eux ont plus de 40 ans et 30 % plus de 50 ans. Les départs à la retraite seront importants dans les années à venir.

La tranche d'âge « moins de 20 ans à moins de 50 ans » poursuit sa baisse. Elle représente 47 % des effectifs.

(1) Statistiques emplois déclarés en fonction du quartier* d'armement du navire.

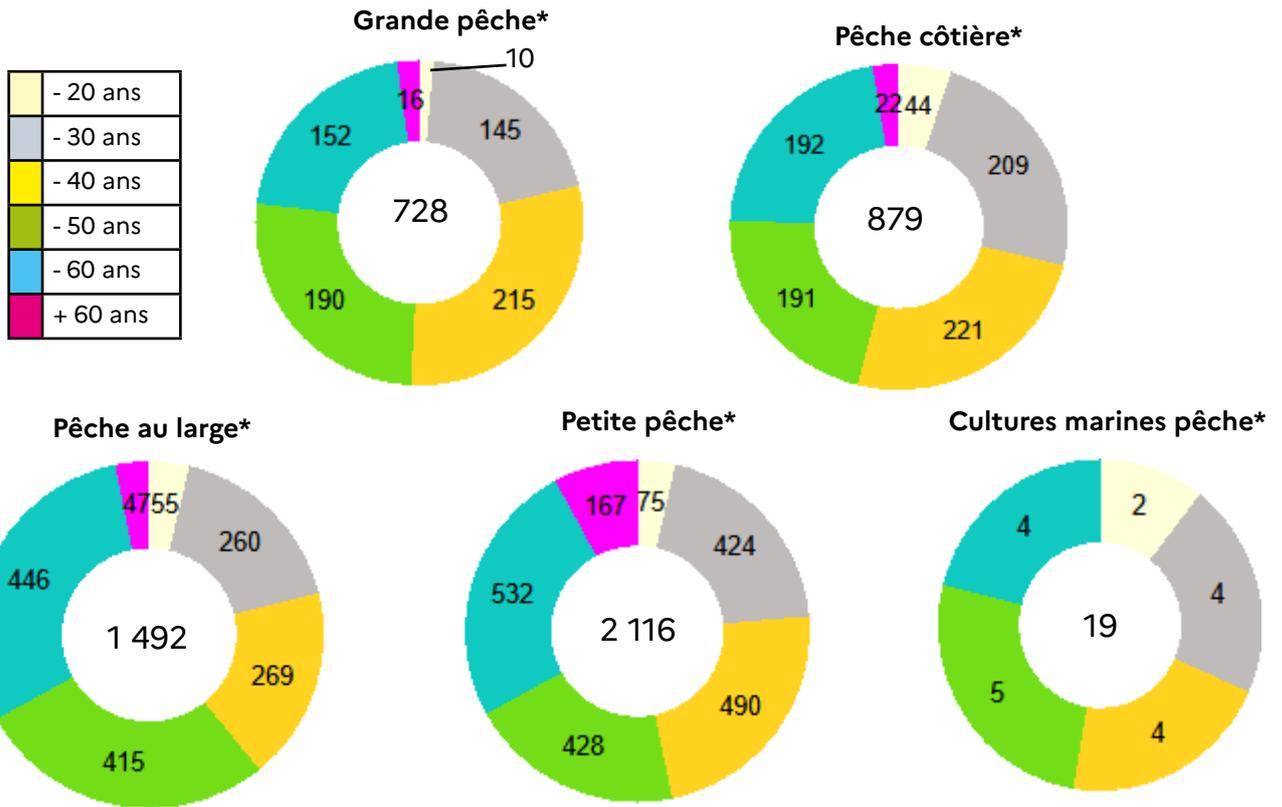


Les atouts du métier de marin-pêcheur

- Une réelle possibilité de promotion sociale
- Des formations rapides et qualifiantes
- Des fonctions très diversifiées
- Un excellent taux d'insertion
- Des conditions de travail et de vie à bord nettement améliorées
- Des salaires attractifs

Combattre les clichés

Face aux difficultés persistantes de recrutement et de fidélisation, le plan de relance finance cinq actions de promotion des métiers de la pêche, pour une meilleure lisibilité et attractivité⁽¹⁾. L'interrégion accueille de nombreux organismes de formation professionnelle et n'hésite pas à innover (cf page 72).



12 % de marins étrangers

Le recours aux marins étrangers pallie en partie le manque de main-d'œuvre. Ils représentent 12 % de l'effectif, contre une moyenne nationale de 34 %.

70 % sont issus de l'Union européenne : les marins originaires d'Espagne représentent le plus gros contingent (199), suivi par le Portugal (192) et la Pologne (30).

Hors Union européenne, 108 sont originaires du Sénégal suivi par l'Indonésie avec 38 marins.

En tout, 604 emplois de marins-pêcheurs étrangers sont déclarés par les armements de l'interrégion.

(1) Projets portés par la DIRM NAMO, le Centre Européen de Formation Continue Maritime, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, le lycée professionnel de Guérande, le LPM de Saint-Malo

La femme marin-pêcheur, une exception

Elles occupent 1,59 % des emplois déclarés dans l'interrégion et représentent 49 % des femmes marins-pêcheurs de métropole.

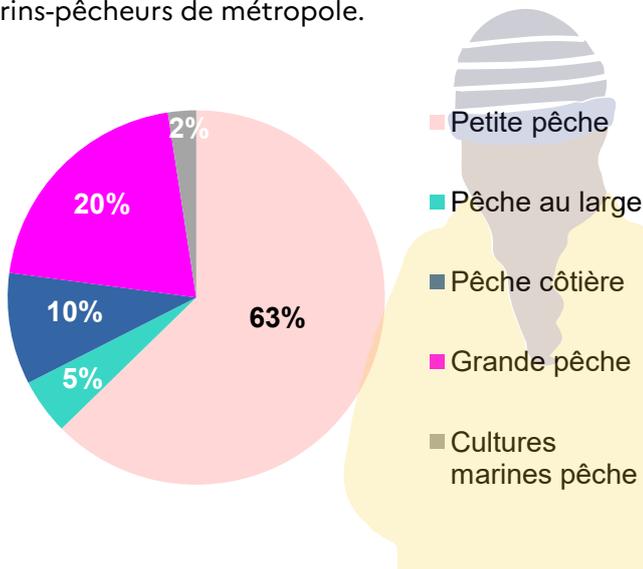
83 emplois de marins-pêcheurs occupés par des femmes sont déclarés par les armements de l'interrégion.

Les freins à la mixité et à l'égalité entre hommes et femmes restent :

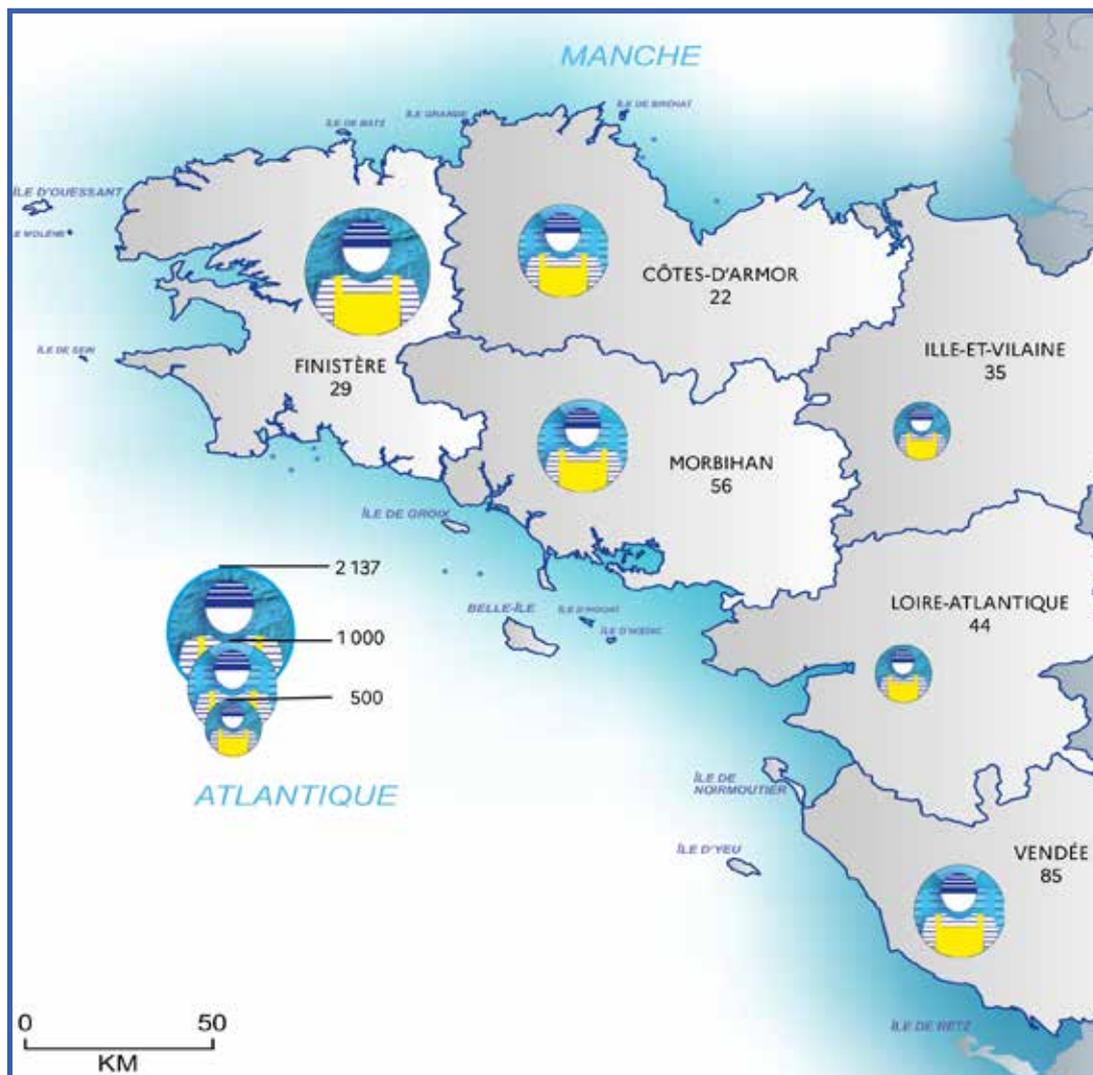
- Sociétal et culturel : remise en cause des représentations sur les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, environnement très masculin,
- Économique : absence d'enjeux clairs pour la filière, la mixité n'est pas perçue comme une priorité,
- Méthodologique : méconnaissance du sujet et absence d'outils pour repérer et traiter les inégalités.

Source : FranceAgriMer, place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture en France-2017

Source : DGAMPA/SDNUM , à partir des déclarations sociales nominatives des armements 2022



Emplois de marins à la pêche déclarés dans l'interrégion



Statistiques emplois déclarés en fonction du quartier* d'armement du navire.



La santé des marins, une priorité de la direction interrégionale de la mer

La DIRM NAMO concourt à la santé des marins et à la prévention grâce aux visites à bord des navires professionnels à quai, aux embarquements ponctuels et aux interventions de formations médicales maritimes dans les différentes structures d'enseignement (formations initiales et continues) de son service de santé des gens de mer. Ce dernier a assuré 4 300 visites médicales de marins-pêcheurs en 2022.

Saint-Nazaire accueille depuis 2021 le Centre Ressource d'Aide Psychologique En Mer (CRAPEM) dont le travail est axé sur le soutien psychologique pour les marins en souffrance. Sa création fait suite à une

concertation avec la DIRM NAMO après une étude de 2017 sur l'état de stress post-traumatique qui montrait que les marins seraient davantage touchés que la population générale.

L'Institut Maritime de Prévention (IMP) dont le siège est à Lorient a, quant à lui, pour objectif de réduire les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles des gens de mer. L'IMP est un partenaire qui contribue à la démarche partagée de prévention des risques professionnels maritimes mise en place avec les professionnels par la DIRM NAMO et les DREETS Bretagne et Pays de la Loire.

L'organisation de la profession

Deux structures interprofessionnelles existent :

- Breizhmer (Rennes) pour la pêche et l'aquaculture en Bretagne.
- Loire océan filière pêche (Pornic) dans les Pays de la Loire.

Concertation et anticipation sont les maîtres-mots de ces structures qui visent à parler d'une seule voix et à avoir une plus grande représentativité.

Deux comités régionaux et quatre comités départementaux (en Bretagne) des pêches maritimes et des élevages marins* (CRPMEM et CDPMEM) assurent la représentation et la promotion des intérêts des pêcheurs et des éleveurs marins. Ils participent à l'élaboration de la réglementation des pêches maritimes. La DIRM NAMO assure la tutelle administrative et financière des CRPMEM, les DDTM/DML celle des CDPMEM.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Ports de pêche de Bretagne réunit l'ensemble des acteurs de la filière bretonne. Instance de coordination, son objectif est d'assurer une gestion partagée et cohérente des ports de pêche, avec une stratégie commune d'investissement et de commercialisation.

Les coopératives maritimes interviennent dans l'activité de gestion des navires et la fourniture de services. L'interrégion en compte une vingtaine.

Une quinzaine de structures assurent la gestion administrative des armements.

Six organisations de producteurs* (OP) sous la tutelle de la DIRM NAMO

Leur chiffre d'affaires global s'élève à 532 millions d'euros pour 1 250 adhérents.

- OP Les pêcheurs de Bretagne (Quimper) : 676 adhérents en Bretagne et Loire-Atlantique.
- OP Cobrenord (Saint-Quay-Portrieux) : 181 adhérents.
- Orthongel (Concarneau) : 4 adhérents pratiquant la pêche thonière tropicale.
- OPPAN, Organisation des producteurs pêcheurs artisans noirmoutins (Noirmoutier) : 77 adhérents.
- OP Vendée (Les Sables-d'Olonne) : 124 adhérents.
- OP Estuaires (Cordemais) : 188 adhérents, producteurs de cinq estuaires de la côte Atlantique relevant de l'unité de gestion de l'anguille* (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise.

Présentes sur le volet de la commercialisation, les OP ont vu leurs attributions s'étoffer en matière de gestion et de suivi des quotas de leurs adhérents. Elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune des marchés. Elles conseillent les producteurs sur les pratiques durables, notamment en gérant collectivement les activités de leurs membres, les aident à faire correspondre l'offre et la demande et à créer de la valeur ajoutée. Elles sécurisent les ventes pour leurs adhérents, peuvent acheter en criée et disposent d'un mécanisme de stockage dont le prix de déclenchement par espèce est fixé par décret. Les produits sont alors redistribués sur le marché de la consommation humaine (congélation, produits élaborés, aide alimentaire), animale ou comme appât.

Ressources et biodiversité, une responsabilité partagée

L'encadrement de l'effort de pêche est assuré en région par la DIRM NAMO et les CRPMEM*. Les mesures s'inscrivent dans la continuité de la réglementation européenne et de la réglementation nationale visant à gérer les stocks des principales espèces.

La DIRM NAMO, par délégation des préfets des régions Bretagne et Pays de la Loire, délivre les autorisations de pêche sur des espèces d'intérêt européen ou national (autorisations européennes et nationales) et sur des stocks locaux (seiche, lançon, algues de rive, etc.) ou sur des engins de pêche dans les eaux côtières.

Elle rend obligatoires par arrêtés des préfets de région les délibérations des CRPMEM* relatives à la réglementation des pêches pour une meilleure gestion de la ressource. De nombreuses espèces et engins de pêche font l'objet de licences attribuées par la profession.

Une grande partie des stocks exploités dans l'interrégion est soumise aux totaux admissibles de capture* (TAC) et quotas

Parmi les évolutions des TAC et quotas de stocks exploités par les armements de l'interrégion, à noter en 2022, la hausse pour le bar du golfe de Gascogne (2 %), la reconduction pour le lieu jaune et l'importante baisse pour la sole du golfe de Gascogne (-37 %).

Les TAC* garantissent l'approvisionnement des stocks et la protection de la ressource, tout comme les tailles minimales de commercialisation ou les autorisations réglementaires de pêche. Ces mesures restreignent les possibilités de capture et donc de commercialisation.

La politique commune de la pêche (PCP) définit des règles qui visent la flotte de pêche européenne et la préservation des stocks des espèces. Réformée plusieurs fois depuis les années 1970, elle permet de gérer une ressource commune et donne à la flotte une égalité d'accès aux eaux et aux fonds structurels dédiés. Face à des stocks limités, parfois surexploités, ces mesures garantissent la durabilité de l'activité et évitent que l'activité ne menace les stocks, la productivité à long terme et les emplois.

En 2021, la part des débarquements français provenant de stocks de Manche Ouest/mers Celtiques/

Ouest Écosse en « bon état » est de 45 %, auxquels il faut ajouter les 6 % de stocks « reconstituables ou en reconstitution ». Les stocks « non surpêchés » représentent ainsi plus de la moitié (51 %) des quantités totales débarquées de la zone. Pour le golfe de Gascogne, la part des débarquements français provenant de stocks en bon état est de 37 %, et celle des stocks « reconstituables ou en reconstitution » s'élève à 7 %. Les stocks « non surpêchés » représentent ainsi 44 % des quantités totales débarquées de la zone. *Source : Ifremer, Diagnostic 2022 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale, 01/2023*

Les actions de repeuplement

Des opérations de repeuplement de civelles* et de semis de naissain de coquille Saint-Jacques sont réalisés par les professionnels régulièrement depuis de nombreuses années. Créée à l'initiative des pêcheurs de la rade de Brest en 1983, l'écloserie du Tinduff fournit les juvéniles de coquilles Saint-Jacques pour le réensemencement en mer.

Un fort investissement dans la protection de la ressource

La profession s'investit dans différents programmes visant la protection de la ressource. Quelques exemples :

- Septic : gestion durable du stock de seiches du golfe du Morbihan /Belle-île-en-mer lancé par le CDPMEM* du Morbihan pour la mise en place de supports de ponte artificiels.
- ACOST : piloté par l'Ifremer pour constituer des indicateurs d'évaluation de quatre espèces de la façade Atlantique (maigre, rouget-barbet, merlan et lieu jaune) dont les stocks sont considérés en catégorie DLS* (data limited stocks).
- Pelgas pro : couplé avec la campagne Pelgas de l'Ifremer et son navire Thalassa pour étudier l'abondance des poissons pélagiques* dans le golfe de Gascogne grâce à l'affrètement de deux paires de chalutiers pélagiques*, le programme est mené par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.
- RECCRU (recrutement crustacés) : ce programme de l'Ifremer auquel sont associés les pêcheurs professionnels et les lycées professionnels maritimes de Paimpol et du Guilvinec (cf page 75) a permis de mettre au point des techniques fiables d'évaluation des populations de différentes espèces.



Un exemple emblématique de l'implication de la profession : en baie de Saint-Brieuc, la coquille Saint-Jacques est préservée suite à un encadrement initié par les pêcheurs.

Les professionnels participent depuis 20 ans à la campagne scientifique annuelle d'évaluation des stocks ObsMer qui permet l'observation des captures en mer, qu'elles soient débarquées ou rejetées par les navires de pêche professionnelle, pour mieux connaître les interactions entre l'activité de pêche, les ressources et les écosystèmes marins.

Le Groupement d'intérêt scientifique Valpena est une plateforme collaborative rassemblant des scientifiques de l'Université de Nantes et des représentants de pêcheurs, initiée dans les Pays de la Loire. Cinq autres CRPMEM* et un CDPMEM ont rejoint ce projet qui vise à élaborer une cartographie des zones de pêche sur la base d'un système d'en-

quête et d'échantillonnage. Le dispositif suit 3 940 navires, dont 1 630 dans l'interrégion.

Les deux CRPMEM* ont signé la « charte d'engagements des pêcheurs français pour mieux comprendre le phénomène d'échouage des mammifères marins dans le golfe de Gascogne et réduire les captures accidentelles ». Cette décision montre le volontarisme des acteurs de la filière qui s'engagent à déclarer l'ensemble des captures accidentelles ou s'équiper de répulsifs acoustiques, à poursuivre le développement de solutions techniques, s'impliquer dans des programmes de recherche ou embarquer des caméras à bord de navires volontaires. L'administration, les pêcheurs maritimes professionnels, et leurs représentants, ainsi que les scientifiques sont mobilisés depuis plusieurs années pour mener à bien une stratégie de lutte contre les captures accidentelles de mammifères marins.

La DIRM NAMO coordonne le contrôle des pêches sur 6 départements



La DIRM NAMO coordonne l'action des différents services de l'État⁽¹⁾ intervenant dans le contrôle des pêches maritimes.

Elle élabore tous les ans deux plans régionaux de contrôle des pêches par région administrative fixant les priorités des services.

575 contrôles en mer et missions de surveillance aérienne et 2 524 inspections au débarquement des navires et inspections de la filière pêche (criées, mareyeurs, grossistes, conserveries, poissonneries, restauration, marchés) ont été réalisés en 2022, en lien avec le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) installé au CROSS Étel.

Renforcer la coordination interservices sur le contrôle de l'obligation de débarquement des produits de la pêche

Dans le cadre du renforcement des contrôles sur l'obligation de débarquement demandé par la Commission européenne, la DIRM NAMO a organisé une

formation sur le contrôle de l'obligation de débarquement des produits de la pêche qui a réuni une quarantaine de participants de différents services administratifs de la façade. Cette journée était animée par une inspectrice de l'Agence Européenne du Contrôle des Pêches (AECP).

La lutte contre la pêche INN

La cellule d'enquête de la DIRM NAMO intervient dans la lutte contre les activités de pêche dites INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Elle intègre notamment des agents de la DIRM et des DDTM/DML de l'interrégion.

50 pêcheurs contrôlés et 50 kilos de civelles saisis

Dans le cadre d'une vaste opération coordonnée à l'échelle européenne par l'agence EUROPOL, la DIRM NAMO, en lien avec les DDTM/DML, a notamment organisé dans la nuit du 1^{er} février 2022 un contrôle des activités de pêche professionnelle de civelle portant simultanément sur cinq départements. Le dispositif mis en place a mobilisé une soixantaine d'agents.

106 sanctions administratives (amende, retrait de licence de pêche, attribution de points de pénalité, etc.) ont été prononcées par la DIRM NAMO à l'encontre d'armateurs ou de capitaines. Elles constituent la réponse privilégiée pour réprimer les infractions commises par les pêcheurs professionnels.

57 % des produits de la mer vendus dans les criées françaises

91 679 tonnes,

-3,59 % par rapport à 2021

386 millions €,

+1,85 % par rapport à 2021

4,21 €/kg,

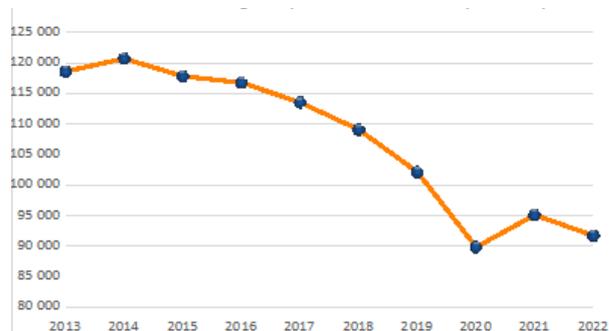
+5,51 % par rapport à 2021

À la différence de la situation globale en France où une augmentation des volumes (4 %), comme de la valeur (15 %) et du prix moyen (10 %) est constatée par rapport à 2021, le niveau global des débarquements en criée dans l'interrégion est inférieur à 2021 et aux années qui ont précédé la crise sanitaire.

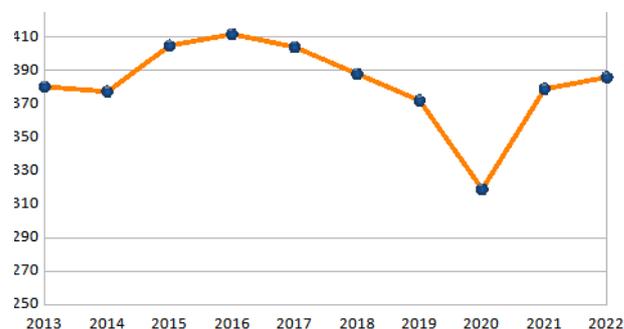
Le niveau de valorisation, dopé par le prix moyen qui dépasse les 4 €/kg, poursuit son redressement et frôle celui de 2018⁽¹⁾.

Le poulpe a encore été abondant en 2022. Prédateur pour de nombreuses espèces (coquilles Saint-Jacques, crustacés ou poissons), il s'avère plutôt

Évolution en tonnage (tonnes)



Évolution en valeur (millions d'euros)



lucratif pour les entreprises. Sa valorisation se développe. Il est majoritairement exporté vers la péninsule ibérique. Le phénomène de prolifération de cette population, qui fluctue énormément, reste surveillé par les scientifiques, alors que certains professionnels voudraient encore mieux la valoriser. Son prix moyen a augmenté de près de 6 % par rapport à 2021.

La baisse du quota de sole et les arrêts temporaires subséquents ont entraîné une chute des captures (-23 %). Son prix moyen en augmentation de 24 % a permis de limiter à 4,5 % la baisse du chiffre d'affaires.

Les captures de langoustine sont en baisse (-15 %, pour un prix moyen en hausse de 6 %).

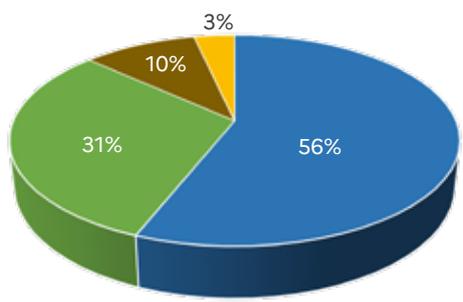
Globalement, les campagnes de seiche, coquille Saint-Jacques, bar, merlu et de thon germon ont été plutôt favorables.

Le volume de sardines commercialisé en criée connaît une légère baisse (-4 %).



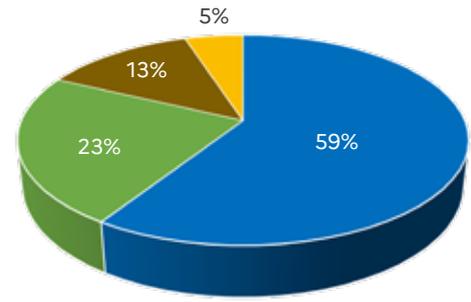
(1) Les ventes hors criée restent importantes et ne permettent pas de connaître l'ensemble des activités de première vente des produits de la pêche. Source : FranceAgriMer

La commercialisation en criée par façade maritime (tonnage 2022)



■ Nord Atlantique-Manche Ouest ■ Manche Est-mer du Nord
■ Sud Atlantique ■ Méditerranée

La commercialisation en criée par façade maritime (valeur 2022)



■ Nord Atlantique-Manche Ouest ■ Manche Est-mer du Nord
■ Sud Atlantique ■ Méditerranée

Source : Fr.

Une majorité des ventes des criées françaises pour de nombreuses espèces

Les criées de la façade ont commercialisé la majorité des ventes des criées françaises pour les araignées de mer, bars, barbues, baudroies, cardines, congres, bouquets, églefins, thons germons, homards, langoustines, lieux jaunes, limandes-soles, lingues bleues, lingues franches, merlans, cabillauds, raies douces, raies fleuries, sabres noirs, Saint-Pierre, sardines, tacauds, tourteaux et turbots.

Plus de la moitié des halles à marée françaises

Parmi les 18 criées implantées dans l'interrégion (sur 34 en France métropolitaine), Lorient est la première criée française en valeur des produits commercialisés.

Les criées constituent un maillon incontournable entre l'amont (pêcheur) et l'aval (mareyeur*, grossiste, poissonnier) de la filière pêche. La commercialisation en criée permet de faire jouer la concurrence.

C'est un outil de traçabilité (contrôle des produits, pesée, etc.) et de garantie sanitaire. Les acheteurs y sont essentiellement des poissonniers (plusieurs centaines de poissonneries de détail sont installées dans l'interrégion) et des entreprises de mareyage*.

Le commerce extérieur est marqué en France par une hausse de la valeur des importations et des exportations tirées par l'augmentation des prix. Les volumes exportés sont eux en baisse. La France est le 19^e exportateur mondial de produits de la pêche et de l'aquaculture. Parmi les espèces les plus touchées par une diminution des volumes à l'export figurent la coquille Saint-Jacques, espèce emblématique de l'interrégion. Ses exportations françaises se heurtent à une baisse de la demande vers les pays de l'Union européenne. Les exportations françaises de crevettes et de langoustines sont, quant à elles, en hausse.

Source : FranceAgriMer



© Arnaud Bouissou / Terra

Quelques espèces emblématiques de l'interrégion

Espèce	Quantité (T)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie (entière, queue, joue ou filet)	9 500	53	5,58
Langoustine	2 197	28	12,74
Sole commune	1 481	27	18,23
Coquille Saint-Jacques	9 655	23	2,38
Bar commun	1 274	20	15,70
Merlu commun	6 058	20	3,30
Seiche commune	3 661	15	4,09
Saint-Pierre	890	14	15,73
Poulpe	1 797	13	7,23
Sardine commune	11 929	10	0,83
Lieu jaune	932	9	9,65
Églefin	3 110	8	2,57
Thon germon	2 036	6	2,95
Dorade royale	309	5	16,18
lingue franche	557	2	3,59
Sabre noir	258	2	7,75
Anchois commun	205	0,24	1,17

Source : FranceAgriMer

Les 3 premières criées françaises sont situées dans l'interrégion⁽¹⁾

Criée	Rang national classement en valeur	Quantité vendues (T)	Valeur (K€)	Prix moyen (€/kg)	Évolution 2022/2021 en valeur
Guilvinec	1	13 141	60 002	4,57	
Lorient	2	11 823	51 100	4,32	
Les Sables-d'Olonne	4	5 742	38 558	6,72	
Erquy	5	12 136	37 520	3,09	
Saint-Quay-Portrieux	6	9 824	30 846	3,14	
Concarneau	9	3 615	24 501	6,78	
Roscoff	10	4 717	24 315	5,16	
La Turballe	13	4 743	20 206	4,26	
Le Croisic	17	1 706	13 626	7,99	
Brest	18	2 299	13 539	5,89	
Noirmoutier	19	1 567	12 963	8,27	
Loctudy	20	2 775	12 733	4,59	
Audierne	24	1 153	10 855	9,41	
Saint-Guenolé	26	4 435	9 574	2,16	
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	28	2 209	8 471	3,84	
Quiberon	29	1 312	7 565	5,77	
Douarnenez	31	7 012	5 871	0,84	
Saint-Malo	34	1 523	3 432	2,25	

(1) En valeur. Source : FranceAgriMer

L'achat à distance, modèle dominant

En place à certains endroits depuis plus de 10 ans, il a grandement fait évoluer le mode de commercialisation en criée. Il permet une meilleure valorisation des produits. Les acheteurs multisites ont augmenté et certaines entreprises viennent parfois d'autres régions. Certaines criées ont ainsi pu voir le nombre de mareyeurs les fréquentant augmenter. D'autres ont développé l'export.

Poissons vivants et ikejime*

Parmi les mesures de valorisation des captures mises en œuvre dans l'interrégion : la commercialisation de poissons vivants et l'utilisation de la méthode japonaise ikéjime* pour tuer les captures, initiée dans le Morbihan. Ces méthodes pour des marchés de niche permettent d'offrir un produit d'une grande garantie de fraîcheur et très haut de gamme pour la restauration. L'association nationale Filière Ikejime* issue d'une concertation entre les différents acteurs de la filière pêche française a été créée en 2022.

Cette marque collective est garante de la mise sur le marché de produits ikejime* par des pratiquants ayant reçu un agrément validant la robustesse de leur pratique (technique, expérience et matériel utilisé), leur maîtrise du maintien des poissons en vie et des gestes d'abattage du poisson afin d'assurer une qualité homogène des produits vendus.

Des prévisions d'apports en temps réel

L'Association des directeurs et responsables des halles à marée de France, basée à Quimper, est chargée du service national de prévision des apports. Son site internet offre en temps réel aux acheteurs une vision globale des débarquements de produits de la mer dans les criées qui saisissent leurs données. Il permet aussi aux criées de mieux s'organiser en vue des débarquements annoncés.

Une commercialisation hors criée très présente

« Moins de la moitié des volumes pêchés sont vendus aux enchères dans l'une des halles à marée (ou criées) réparties sur le littoral, le reste étant vendu hors criée (contrat ou vente directe au détail) ». Il reste par conséquent, impossible de connaître l'ensemble des activités de première vente des produits de la pêche dans l'interrégion, comme sur l'ensemble du littoral.

Source : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, rapport au Parlement 2022

Dans l'interrégion, 229 points sont agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché. La production hors criée est clairement majoritaire pour certaines espèces.

Ainsi, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les sardines vendues aux usines représentent 54 % des ventes de sardine enregistrées.

Source : Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

La civelle* est vendue hors criée. Les quotas (60 % pour le repeuplement de l'espèce et 40 % pour la consommation) s'élevaient à 36 tonnes pour la campagne 2021/2022 contre 32 tonnes pour 2020/2021. 52 % du quota national de civelles sont affectés à

l'unité de gestion* (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (UGA LCV) l'une des deux UGA de l'interrégion avec l'UGA Bretagne. L'activité professionnelle de pêche en estuaire en région Pays de la Loire concerne près de 200 entreprises de pêche (90 % de pêcheurs maritimes et 10 % de pêcheurs fluviaux), dont une majorité est dépendante de cette pêche. Les navires détenteurs d'une licence ont une longueur inférieure à 12 mètres.

Source : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire*

L'organisation de producteurs Estuaires (cf page 24) a mis en place un réseau de centres de stockage de civelles afin de mieux réguler les apports, de favoriser la traçabilité et de proposer des lots homogènes de civelles stabilisées (« écrémage » des civelles blessées, passage en eau douce, etc.) répondant aux critères du marché et aux normes réglementaires.

112 538 tonnes de thon tropical sont pêchées par la flotte océanique dont les armements se trouvent à Concarneau (CFTO, Saupiquet). Les zones de pêche se situent dans l'océan Atlantique et en océan Indien.

Source : DDTM/DML 29



Enfin, 35 licences peuvent être attribuées aux navires goémoniers qui commercialisent hors criée

des laminaires dans le Finistère (68 461 tonnes pêchées en 2022 par 31 navires).

Sources : DIRM NAMO ; DDTM/DML 29

Le mareyeur*, premier acheteur des produits de la pêche

L'interrégion est la façade qui accueille la majorité des entreprises de mareyage* françaises. Les ports de Concarneau, Loctudy, Penmarc'h, Le Guilvinec, Douarnenez et Lorient en comptent notamment de nombreuses.

Majoritairement familiales, ancrées sur le littoral, ces entreprises de mareyage* sont « essentiellement de petites entreprises (moins de 50 salariés) qui tendent toutefois à s'agrandir. » Le mareyage* est, depuis quelques années, dans une dynamique de concentration d'entreprises. Plus de 95 % des entreprises ont été créées avant 2013. Globalement, les effectifs sont stables, le poids de l'intérim augmente. « La profession du mareyage se caractérise par la faible part de ses jeunes dirigeants. Le secteur connaît des difficultés pour recruter et transmettre ses entreprises ».

Source : FranceAgriMer, *Étude sur la situation économique et financière des entreprises de mareyage, étude portant sur 233 entreprises, éd. 12/2022*

Les professionnels ont également tendance à diversifier leur activité (vers une activité de transformation ou de poissonnerie, l'investissement dans des navires ou l'aquaculture).

Si quelques mareyeurs* peuvent s'approvisionner auprès de plus de 20 criées, grâce notamment à l'achat à distance, la moyenne s'établit à un peu plus de quatre criées. L'achat multisites permet aux entreprises d'offrir à leurs clients une plus large gamme de produits. Les entreprises de mareyage*

peuvent compléter leurs achats en criée par des opérations d'importation ou des achats directs aux pêcheurs, grossistes ou autres mareyeurs.

Source : FranceAgriMer

Parmi les grands groupes français, l'interrégion accueille, près de Nantes, le siège social d'Océalliance (600 collaborateurs et 25 ateliers de marée), racheté en 2022 par Prosol (Grand frais). Leader français du mareyage*, le groupe est présent de Boulogne-sur-mer à Saint-Jean-de-Luz et jusqu'en Écosse. Le groupe Vives-eaux dont le siège est aussi en Loire-Atlantique est composé de 11 entités indépendantes et compte 300 collaborateurs. Il achète dans vingt criées différentes. Avec 10 PME, le groupe Le Graët (Guingamp) est présent dans plusieurs secteurs agroalimentaires avec 800 salariés.

L'Association Bretonne des Acheteurs des Produits de la Pêche (ABAPP) située à Quimper regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées situées de Cancale à Quiberon. Elle assure la gestion des transactions financières acheteurs/criées pour plus de 300 adhérents (acheteurs mareyeurs et poissonniers). Les acheteurs de Loire-Atlantique et de Vendée peuvent, quant à eux, adhérer à l'Association centre Atlantique des Acheteurs des Produits de la Pêche (ACAAPP) dont le siège est à La Rochelle et qui regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées allant de La Turballe à Royan.

Transformation et conserverie, deux activités phares dans l'interrégion

Avec 370 millions de boîtes préparées et 862 millions d'euros de chiffre d'affaires, les conserves de poissons utilisent 75 000 tonnes de produits de la mer en France. Les 15 sites français regroupent 2 482 collaborateurs.

Source: *Enquête SFCP/CSA 2022 et Kandar world panel – FranceAgriMer 2021*

L'interrégion accueille 13 conserveries (plus de 15 marques) sur les 16 répertoriées par le Syndicat français des conserveries de poissons.

La conserverie de produits de la mer (thon, sardine, maquereau, etc.), inventée à Nantes il y a 200 ans, est toujours fortement implantée dans l'interrégion. L'activité a évolué vers des produits à forte valeur

ajoutée. Les industriels souffrent de l'augmentation des coûts de production : prix de l'énergie, du transport, des emballages et du frais, voire parfois d'une baisse de la production de poissons utilisables en conserverie.

Entreprises françaises incontournables dans l'interrégion :

- Les usines des sociétés Saupiquet, Chancerelle Connétable, Paul Paulet/ Petit navire, Capitaine Cook, Gonidec/Les Mouettes d'Arvor, Kerbriant,

la Belle-Îloise, les Jeannettes, la Quiberonnaise, la Compagnie bretonne du poisson, Pointe de Penmarc'h, Océane alimentaire, Hénaff, Courtin, les Délices de la mer (groupe Le Graët), Groix & Nature, APAK, etc. en Bretagne.

- La Maison Gendreau (marque Les Dieux) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et La Sablaise à Olonne-sur-mer dans les Pays de la Loire.

Trois des quatre fabricants français de surimi préparé sont aussi installés dans l'interrégion.

Source : Groupe ETF surimi

IGP, label rouge, Pêche durable, MSC, EPV, de nombreux engagements valorisés

La coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Armor bénéficie d'une IGP* (indication géographiquement protégée).

Produits bénéficiant d'un label rouge dans l'interrégion :

- Conserves de sardines pêchées à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Sardines et filets de sardines pêchées à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Sardines à l'huile d'olive vierge extra, préparées à l'ancienne (Association Vendée Qualité, La Roche-sur-Yon).
- Filets de maquereaux en conserve (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).
- Conserves de maquereaux (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Noix de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) fraîches ou surgelées (Breizh filière mer, Saint-Quay-Portrieux).
- Conserve de thon (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Conserves de thon albacore (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Soupe aux araignées de mer (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).

Certificats de l'écolabel public Pêche durable :

- Production de thon rouge de l'Atlantique de l'organisation de producteurs* OP Vendée (deux navires

palangriers opérateurs) ,

- Commercialisation du thon rouge de l'Atlantique provenant de l'unité de production certifiée OP Vendée (criée des Sables-d'Olonne, quatre entreprises de mareyage et une société de stockage-distribution).

Bénéficient d'un label de pêche durable MSC (Marine stewardship council) :

- La pêcherie de coquilles Saint-Jacques à la drague de la baie de Saint-Brieuc obtenu en décembre 2022. Ce certificat est porté par le CDPMEM* des Côtes-d'Armor.
- La pêcherie de lieu noir de la mer du Nord et d'Arctique Nord-Est exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo, la Scapêche et Euronor.
- La pêcherie de cabillaud et d'églefin d'Arctique Nord-Est exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo et Euronor.
- La pêcherie française de thon listao en océan Indien appartenant à la Compagnie française du thon océanique (CFTO) basée à Concaneau.

Cinq entreprises de transformation et de conservation de produits de la mer bénéficient du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) décerné par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.



Près de 2 000 tonnes de produits de la mer pêchées à pied

La production de la pêche à pied professionnelle de coquillages était de 1 763 tonnes en 2021.

444 permis nationaux de pêche à pied sont délivrés par l'administration. Des licences sont attribuées pour les gisements de l'interrégion par les CDPMEM* en Bretagne et par le CRPMEM* des Pays de la Loire. Un timbre est attribué pour chaque espèce et/ou gisement de coquillages par chaque comité.

Comme la pêche récréative, la pêche professionnelle peut être impactée par des interdictions de pêche suite à des pollutions bactériologiques/microbiologiques ou des contaminations phytoplanc-toniques.

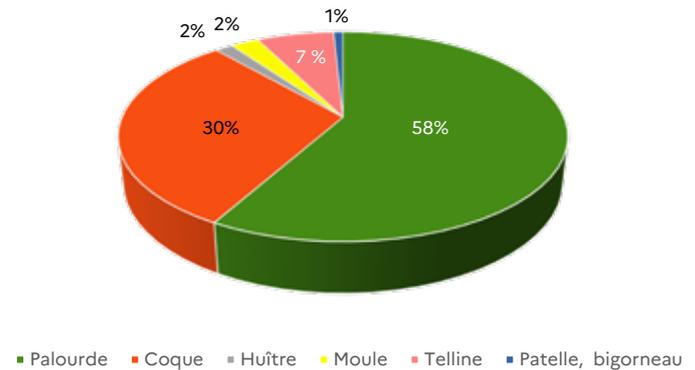
Des poissons et des vers de sable sont également pêchés sur le littoral.

Pour les algues de rive (cf page 44), l'exploitation est directement encadrée par la DIRM NAMO dans

les Pays de la Loire et par le CRPMEM* en Bretagne. Plus de 5 000 tonnes d'algues de rive sont récoltées chaque année à destination principalement de trois secteurs économiques :

- Extraction de phycocolloïdes (gélifiants).
- Agro-industrie, agro-fourriture et alimentaire.
- Produits de la santé.

Estimation de la pêche à pied professionnelle de coquillages en 2021



L'accompagnement financier

En 2022, les entreprises ont pu bénéficier des soutiens financiers exceptionnels évoqués précédemment (cf page 18).

Classiquement, l'accompagnement est notamment assuré par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)* pour la période 2021-2027. C'est l'instrument financier de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. La DIRM NAMO définit les priorités de financement des actions par les crédits d'État en les répartissant sur les objectifs spécifiques et les dossiers les plus stratégiques. Les dossiers déposés dans le cadre du FEAMPA sont instruits par les conseils régionaux et FranceAgriMer.

Les conseils régionaux apportent aussi leur soutien au secteur grâce à des prêts avec ou sans garantie et des fonds de garantie.

Les professionnels peuvent également avoir recours à plusieurs fonds d'investissement. Dédiés aux divers secteurs de l'économie maritime ou spécifiquement au développement halieutique, et notamment au renouvellement de la flotte de pêche, ces fonds peuvent réunir des souscripteurs publics et privés. Leur zone d'application couvre l'ensemble de l'interrégion, voire plus, ou peut être limitée à une seule région.

France Filière Pêche soutient financièrement les armements à la pêche, dans le cadre de la recherche en technologie des pêches et en halieutique, en partenariat avec plusieurs universités et instituts scientifiques autour de thématiques essentielles pour la durabilité de la pêche (économies d'énergie, diminution des rejets, etc.).

La copropriété avec un armement coopératif peut aussi faciliter les installations.